

SPECIAL CPE

PERMANENCES AU SIEGE DE LA SECTION ACADEMIQUE :

35 – 37, rue Ponsardin
(entrée au 37)
tous les après midi de 14 h
30 à 17 h 30
(sauf le samedi) .

Permanences CPE : lundi et vendredi de 14 h 30 à 16 h 30.

tél. : 03 26 88 52 66
fax : 03 26 88 17 70
http://
www.reims.snes.edu
Email:
cpe@reims.snes.edu

NE RENONÇONS A RIEN

L'année 2015 s'est achevée comme elle avait commencé, sous l'effet de sidération provoquée par d'odieux attentats unanimement réprouvés dans la communauté éducative. Leurs auteurs ont pourtant souvent grandi parmi nous, fréquenté nos collèges et lycées. Cet aspect interroge tous les éducateurs et ne doit pas manquer pas de faire l'objet d'analyses, quoi qu'en dise un premier ministre. Les réponses ne peuvent se limiter aux coups de menton sécuritaires de l'état d'urgence, encore moins aux tentations du repli identitaire que d'autres nous promettent. Elles doivent au contraire porter l'ambition d'une République laïque et sociale, ouverte et solidaire. L'école occupe une place centrale pour faire pièce à la séduction macabre exercée par un obscurantisme qui se repaît aussi des dégâts sociaux et du recul des services publics. Si les impératifs de sécurité sont parvenus à ouvrir une brèche dans le dogme de la stabilité budgétaire, alors un « pacte solidaire et éducatif » doit aussi faire partie des réponses à apporter pour être à la hauteur des enjeux de l'urgence sociale.

Le moins qu'on puisse en dire, c'est que le budget décliné en emplois pour la rentrée prochaine ne prend pas le chemin de cette ambition dans l'Éducation. L'académie de Reims ne perd certes plus d'emplois. Compte tenu des situations démographiques contrastées, cela se traduit par quelques créations au primaire (+10) et dans les lycées (+50) mais par 25 suppressions d'emplois en collège. Qui pourra encore prétendre à la mise en œuvre possible d'une réforme, dont le fond montre d'ailleurs toute la vacuité à l'occasion de la formation qui l'accompagne ? Il est plus que temps de revenir à la table des négociations et de construire un autre projet avec de vraies ambitions pédagogiques et éducatives pour la réussite de tous les élèves. **C'est l'enjeu que le SNES-FSU donne à la grève du 26 janvier pour le collège.**

Si 2015 aura quand même vu pour les CPE se concrétiser une circulaire de missions conforme aux attendus de métier, force est de constater que l'institution s'en fait bien peu l'écho. Ainsi ni l'Inspection Générale, ni nos IPR ne prévoient d'en finir avec des épreuves du concours ou un mode d'évaluation en décalage absolu avec ces textes réglementaires. Alors que la circulaire porte une réelle ambition éducative, que le périmètre de la vie scolaire est en extension depuis la refondation de 2013, les moyens sont loin de suivre. Aucun emploi budgétaire de CPE, un tour de passe passe d'écriture comptable pour afficher 2150 emplois d'AED là où n'en sont vraiment créés qu'un millier, on est loin des promesses d'une « grande mobilisation pour les valeurs de la République ».

L'année 2016 sera donc celle des exigences sociales et éducatives, d'une ambition que le mouvement syndical saura porter solidairement. Au moment où elle commence, c'est le vœu le plus cher du SNES et de la FSU. Notre syndicalisme se doit de rassembler en toute indépendance autour de ses valeurs de solidarité et de transformation sociale, quel que soit son interlocuteur politique. Devant la tempête qui menace, l'heure n'est pas au renoncement : il est toujours temps de prendre sa place dans ce rassemblement en adhérant au SNES-FSU. C'est le meilleur moyen d'espérer encore une... bonne année !

Guy BOURGEOIS.

SOMMAIRE :

Edito	1
Notation administrative	2-3
Stage	4

NOTATION ADMINISTRATIVE

La notation administrative 2015-2016 des CPE a lieu entre le 18 janvier et le 26 février 2016. Vous trouverez dans ce document :

- les tableaux de notation 2014-2015 pour notre académie
- le rappel des " normes " nationales de notation,
- la démarche à suivre en cas de contestation de notation.

⇒ **QUEL ECHELON PRENDRE EN COMPTE ?**

- vous n'avez pas changé de catégorie : votre échelon au 30/08/15.
- vous avez changé de catégorie : votre échelon au 1/09/15 après reclassement.

⇒ **QUI ATTRIBUE LA NOTE ADMINISTRATIVE ?**

Votre chef d'établissement fait une proposition de note, qui doit être considérée comme étant celle du Recteur.

Il faut signer votre avis de notation. Le signer ne veut pas dire que l'on est d'accord, mais que l'on a pris connaissance de ce document .

En cas de désaccord, il ne faut pas hésiter à faire un recours !

COMMENT CONTESTER LA PROPOSITION DE NOTE DE VOTRE CHEF 'ETABLISSEMENT ?

Si vous n'êtes pas d'accord avec la proposition de note administrative faite par votre chef d'établissement, vous devez faire un recours argumenté auprès de celui-ci :

- (oralement, (audience en étant éventuellement accompagné(e) par un délégué syndical) ;
- par écrit, si l'intervention orale est restée sans suite.

Si le chef d'établissement ne modifie pas sa proposition de note ou si la nouvelle proposition de note vous paraît encore insuffisante :

- vous pouvez faire un recours auprès de la Rectrice par voie hiérarchique.. N'hésitez pas à prendre contact avec les militants de la section départementale ou de la section académique du S.N.E.S.
- n'oubliez pas, dans ce cas, de nous faire parvenir un double de votre recours.
- **Les contestations doivent être parvenues au Rectorat le 11 mars 2016 au plus tard.**

Votre recours sera alors étudié à l'occasion de la C.A.P.A. notation de votre catégorie qui se tiendra le 13 mai 2016.

VOS COMMISSAIRES PARITAIRES SNES CPE

Hors classe

1. **M. BOURGEOIS Guy** – Lycée G Brière – Reims.
2. **Mme NOBLE Marie-Laure** – LP Europe – Reims.

Classe normale

1. **Mme DOEBELIN Céline** – Lycée Chanzy – Charleville-Mézières
2. **Mme PAUWELS Cécile** – Collège Marie Curie – Troyes
3. **M. HEWAK Sacha** – LPO la Fontaine du Vé – Sézanne
4. **M. DUPLAIX Camille** — LP Bouchardon–Chaumont
5. **Mme COUTANT Laurence** – Collège les deux Vallées – Monthermé
6. **Mme BADAOUI-VANAZZI Fatima**—Lycée Ch de Troyes - Troyes
7. **M. VANBESIEEN Stéphane** – Lycée Libergier – Reims
8. **Mme BOURDAILLET Sophie** – Collège Anne Frank– Saint-Dizier.
9. **M FAGNIERES Teddy**—Lycée François 1^{er} —Vitry le François
10. **Mme LAMBERT Fanny** – Lycée J Curie – Romilly/Seine

Les notes et appréciations portées à leur endroit doivent être communiquées aux intéressés. La proposition de note administrative du chef d'établissement devient la note définitive après la consultation de la C.A.P.A. , si vous n'avez pas de retour du Rectorat vous communiquant une modification de celle -ci.

Puis-je avoir une note supérieure au maximum prévu par les grilles nationales ?
OUI

COMMENT ? Votre chef d'établissement doit faire un rapport particulier justifiant cette notation « exceptionnelle ».

Grille Académique Notation CPE 2014/2015

(hors classe exceptée)

ECHELONS

Notes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	TOTAL
16,8				1								1
17,4		2										2
17,6	1											1
17,8				2								2
18,00				4								4
18,20					1							1
18,30				3	3							6
18,40					1							1
18,50				2	2							4
18,60					2							2
18,70					2							2
18,80				2	5	1						8
19,00					9	1					1	11
19,10					3	2	1					6
19,20					2	1						3
19,30					3	4						7
19,40						3	1					4
19,50					1	2	1					4
19,60						1	1					2
19,70						3	3	2				8
19,80							7	2	1		2	12
19,90						1	5	2	1		1	10
20,00						1	14	29	41	27	4	116
TOTAL		0		11	34	20	33	35	43	27	8	217
MOY.	17,60	17,40		18,13	18,85	19,41	19,84	19,96	19,99	20	19,81	

Tous les CPE hors classe ont une note de 20

Grille Nationale CPE Classe Normale

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
MINI	16,6	16,8	17,3	17,6	18,2	18,8	19,2	19,4	19,6
MOY	17,6	17,8	18,3	18,6	19,1	19,4	19,6	19,7	19,8
MAX	18,6	18,8	19,3	19,6	20	20	20	20	20

Grille Nationale CPE Hors-Classe

Echelons	1	2	3	4	5	6	7
MINI	18,3	18,9	19,3	19,5	19,7	19,8	19,8
MOY	19,2	19,5	19,7	19,8	19,9	19,9	19,9
MAXI	20	20	20	20	20	20	20

SNES Champagne-Ardenne

STAGE ACADEMIQUE CPE (OUVERT A TOUS)

Le Jeudi 10 MARS 2016 à REIMS
au siège du SNES (37 rue Ponsardin) de 9h30 à 16h30

⇒ **Souffrance au travail**
Retrouver du pouvoir d'agir sur son métier

L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 10 FEVRIER 2016** (soit le 5 février en raison des congés). Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.
Établissement

à Mme La Rectrice
Sous couvert de
Mme - M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date et signature

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués, pensez à vous grouper. Le repas, à la charge de chacun, pourra être pris en commun. . Il est essentiel de vous inscrire pour le repas.

STAGE CPE - JEUDI 10 MARS 2016

Inscription au stage à retourner au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, à faxer 03.26.88.17.70 ou par mail : cpe@reims.snes.edu

Nom : Prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Prendra le repas de midi oui non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.